

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET / MME SOLANGE BIAGGI

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Juillet 2016

OBJET : 1) Soutien de la Vie Associative - 3ème répartition 2016
2) Soutien aux Médias Associatifs - 3ème répartition 2016
3) Soutien de la Vie Associative - Investissement - 2ème répartition 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à des associations au titre de l'exercice 2016 et conformément aux tableaux annexés au rapport :
 - des subventions de fonctionnement pour un montant total de :
 - 600 250 € au titre du soutien de la vie associative,
 - 62 000 € au titre du soutien aux médias associatifs,
 - des subventions d'investissement pour un montant total de :
 - 17 932 € au titre des biens mobiliers.
 - 33 000 € au titre des biens immobiliers
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec chacune des associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 €, une convention selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport,

La dépense totale de fonctionnement correspondante, soit 662 250 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 au chapitre 65, fonction 58, article 6574, dont la dotation est suffisante.

La dépense totale d'investissement correspondante, soit 50 932 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 sur l'autorisation de programme 10 440 R au chapitre 204, fonction 58, articles 20421 et 20422, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité
M. DI NOCERA ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

